

CONTRAT-TYPE CAE — Entrepreneur·se salarié·e (modèle général)

Modèle générique de Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE), à adapter par la coopérative.

Cadre légal indicatif : Code du travail, art. **L.7331-1** à **L.7331-4** (CAE) et dispositions relatives à l'entrepreneur salarié ; loi ESS du 31 juillet 2014. À *faire valider juridiquement*.

Entre les soussignés

La coopérative _____ (CAE), société coopérative, SIREN __, siège __, **représentée par** __, ci-après « **la Coopérative** »,

et

_____, né·e le __, **demeurant** __, ci-après « **l'Entrepreneur·se salarié·e** ».

Préambule — pourquoi deux contrats

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre de la CAE. Il repose sur **deux conventions distinctes et complémentaires** :

1. le **contrat d'entrepreneur·se salarié·e** (relation d'activité : conditions d'exercice, moyens, répartition) ;
2. le **contrat de travail** (lien salarial, protection sociale, rémunération) — conclu lorsque les conditions ci-dessous sont réunies.

L'Entrepreneur·se salarié·e **conserve son autonomie** et la propriété de sa clientèle ; la Coopérative assure les fonctions support (administratif, juridique, comptable, social) et porte l'emploi.

Article 1 — Objet

Le contrat a pour objet :

- l'**adhésion** de l'Entrepreneur·se salarié·e à la Coopérative ;
 - l'**organisation et la sécurisation** de son activité ;
 - sa **rémunération** selon les règles coopératives ;
 - les **étapes** d'entrée, d'essai, de validation et de consolidation.
-

Article 2 — Les ÉTAPES du parcours

Étape 1 — Découverte et engagement réciproque

- Entretien(s) et remise du **livret d'accueil coopératif** (règles, répartition, engagements).
- Dépôt du **projet d'activité** et avis du comité d'activité de la Coopérative.

- Issue : **contrat d'entrepreneur·se salarié·e provisoire** ou refus motivé.

Étape 2 — Période d'essai / de test (contre-essai)

- Durée : ____ **semaines/mois** (référence usuelle : 1 à 3 mois, renouvelable une fois).
- Objectifs : viabilité du projet, adéquation des moyens, trésorerie.
- Chacune des parties peut rompre librement, sans indemnité, pendant cette période.
- Statut : **entrepreneur·se salarié·e** (activation du compte d'activité).

Étape 3 — Validation / agrément

- Passage devant l'**organe compétent** (comité d'activité / conseil de coopérative).
- Critères : activité réelle, respect de la réglementation, adhésion aux valeurs coopératives.
- Issue : **signature du contrat de travail** (CDI) et, le cas échéant, **agrément** selon les conditions statutaires.

Étape 4 — Exercice et consolidation

- Suivi périodique (tableau de bord d'activité, revue trimestrielle).
- Modulation de la rémunération selon l'activité effective.
- Accès progressif aux **responsabilités coopératives** (1 membre = 1 voix).

Étape 5 — Sortie / évolution

- Révision annuelle du cadre ; possibilité de devenir **associé·e** selon les statuts ;
- ou **sortie** dans les conditions de l'article 8.

Article 3 — Statut de l'Entrepreneur·se salarié·e

- Autonomie dans l'organisation de son activité et sa clientèle.
- **1 personne = 1 voix** au sein de la Coopérative.
- Bénéficie de la protection sociale et de la couverture juridique de la Coopérative (selon contrat de travail).
- S'engage à respecter les **valeurs coopératives** (voir article 7).

Article 4 — Moyens mis à disposition

La Coopérative met à disposition selon le projet :

- fonctions support (comptabilité, facturation, juridique, social, assurances) ;
- outils numériques (site, hébergement, IA coopérative, suivi) ;
- nom de domaine et hébergements le cas échéant (propriété coopérative, usage exclusif, restitution au prix coûtant en sortie) ;
- crédibilité commerciale (marque coopérative, réseau, référencement).

Article 5 — Rémunération et répartition

- Principes : **partage transparent** entre charges coopératives, **rémunération de l'Entrepreneur·se** et charges de son activité.

- Taux de répartition applicable : ____ %, communiqué et accepté avant signature.
 - Modalités : compte d'activité, avances possibles, régularisation périodique.
 - **Transparence** : relevés périodiques accessibles.
-

Article 6 — Engagements de l'Entrepreneur·se salarié·e

- Réaliser son activité de façon loyale et conforme à la loi.
- Respecter les statuts, le règlement intérieur et la **charte coopérative**.
- Participer à la vie coopérative et aux décisions.
- Communiquer ses indicateurs d'activité pour la gestion partagée.
- Respecter la confidentialité des informations de la Coopérative et des autres membres.

Article 6 bis — Engagements de la Coopérative

- Fournir les services support et outils promis.
 - Assurer le suivi administratif, juridique et social.
 - Garantir la **transparence des comptes** et de la répartition.
 - Protéger l'activité et l'emploi ; accompagner en cas de difficulté.
 - Faciliter l'accès à la formation et à la montée en compétences.
-

Article 7 — Valeurs et charte

Le présent contrat intègre la **charte coopérative** : primauté de la personne, solidarité, lucrativité limitée, gouvernement démocratique, engagement dans le territoire. En cas de projet coopératif spécifique (slogan, offres partenaires, IA éthique), la charte annexée s'applique.

Article 8 — Durée, rupture, sortie

- **Contrat de travail** : conclu selon les étapes (art. 2) ; en principe à durée indéterminée.
 - **Période d'essai** : rupture libre à tout moment (art. 2, Étape 2), forme écrite.
 - **Après validation** : rupture dans les conditions légales et statutaires (démission, rupture conventionnelle, licenciement, retrait d'associé·e).
 - En cas de sortie : restitution des moyens, transfert/cession éventuel du nom de domaine au prix coûtant, récupération des données propres à l'Entrepreneur·se.
 - Préavis et règles de sortie précisés en annexe/statuts.
-

Article 9 — Conciliation interne

Tout désaccord est d'abord traité en interne : **dialogue → médiation par un membre → décision du comité**. Les parties privilégient la médiation ; à défaut, les juridictions compétentes s'appliquent.

Article 10 — Annexes

- Statuts de la Coopérative et règlement intérieur ;
 - **Charte coopérative** et éventuelle charte IA éthique ;
 - Fiche de répartition et modèle de compte d'activité ;
 - Livret d'accueil (parcours en étapes).
-

Fait à __, le __/__/20__, en deux exemplaires originaux.

Pour la Coopérative	L'Entrepreneur·se salarié·e
Nom, qualité : _____	Nom : _____
Signature :	Signature :

(Faire précéder, le cas échéant, la mention manuscrite « Lu et approuvé ».)